COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020 20H A LA MAÏSOU D'AMOUNT

(Huis clos fermé au public sauf la presse, gestes barrières obligatoires : distanciation physique, gel hydroalcoolique à disposition, salutations sans contact, masque obligatoire)

<u>Présents</u>: Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Geneviève MALET, Patrick MORCRETTE, Gérard PAGES, Jean-Bernard ROUZOUL, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Luc PIALAT, Emmanuelle PLAIS, Angéline ROUSSEL.

Absents: Corinne CHOPIN, Véronique PAGES, Marie-Thérèse PIANELLI, Rémi PATTE.

<u>Procurations</u>: Véronique PAGES à Geneviève MALET, Corinne CHOPIN à Angeline ROUSSEL, Remi PATTE à Gérard PAGES.

Votants: 14

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 07.

Madame Geneviève Malet est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Un hommage aux récentes victimes françaises de la barbarie est demandé. Une minute de silence est observée en leur honneur : Samuel Paty et les trois victimes de Nice.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR:

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2020.
- 2) Information et positionnement de la commune sur l'état d'urgence sanitaire.
- 3) Adoption des règles de fonctionnement du Conseil Citoyen et désignation de l'élu chargé des relations Commune-Conseil Citoyen.
- 4) Détermination du prix de la scolarité 2019-2020.
- 5) Création du groupe projet : « Reprise du projet de révision du PLU ».
- 6) Projet de conventionnement pour soins des animaux errants.
- 7) Décision d'opposition au transfert des pouvoirs de police du Maire.
- 8) Demandes de subventions 2020 supplémentaires.
- 9) Validation du choix du contrat de prêt relais ou de ligne de trésorerie.

QUESTIONS DIVERSES:

- 1) Informations mesures sanitaires COVID 19.
- 2) Point sur rentrée scolaire à l'école communale le 02/11/2020.
- 3) Information « Solidarités ».
- 4) Information affaire « antenne FREE ».
- 5) Informations sur l'organisation et le management des services municipaux.
- 6) Informations sur instruction du projet d'installation d'un abri bus.
- 7) Point grands chantiers en cours d'achèvement et de règlement.
- 8) Réflexions sur projets d'équipement et programme d'investissement 2021.
- 9) Questions diverses des conseillers.
- 10) Point sur la situation financière
- 11) Demande d'informations sur le programme déploiement de la fibre.
- 12) Demande de place pour un commerçant ambulant.



Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- 10) Décision modificative N°1
- 11) Désignation des élus membres du CA de l'Association « Saurat: patrimoine millénaire, village-rue et ses écarts »,
- 12) Convention de mandat de maitrise d'œuvre voirie avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon,
- 13) Reprise de la délibération N°2020-61 portant sur la création d'emploi d'agent de maitrise,

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2020 :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2020 a été envoyé aux élus avec la convocation du jour, il ne fait l'objet d'aucune remarque, mis au vote il est adopté par :

POUR: 14 CONTRE: 0 ABST: 0

2) Information et positionnement de la commune sur l'état d'urgence sanitaire :

Suite aux récentes déclarations du Président et du Premier Ministre des décrets ont été publiés dans la journée du 29 octobre et des arrêtés ont été pris le 30 octobre, depuis nous appliquons les mesures ci-après sur Saurat jusqu'au 1er décembre sous réserves de modifications de la part de l'Etat (une révision est annoncée tous les quinze jours) :

- Le port du masque sanitaire est obligatoire dans tout l'espace public (c'est-à-dire partout hors de l'espace privé, voiture, maison, ...).
- Les déplacements sont interdits sauf dérogations prévues par décret (déplacements professionnels, motifs de santé, accompagnement d'enfant à l'école, rendez-vous administratifs, déplacements brefs à proximité du domicile...)
- Interdiction de rassemblement de plus de six personnes sur la voie publique.
- Fermeture des établissements recevant du public sauf dérogations prévues par décret.
- Maintien de l'activité professionnelle en télétravail dès que possible.
- Maintien de l'ouverture des écoles communales.

Pour l'instant, il est appliqué sur la Commune les directives nationales et les directives de la Préfecture de l'Ariège sans accroitre ni alléger ces mesures. Il est demandé de valider cette position ou d'en formuler une autre. (exemple organisation de contrôles supplémentaires, arrêté municipal autorisant l'exercice d'une activité normalement interdite : café-restaurant, coiffeur, etc).

Au cours du débat, il est rappelé que les agents municipaux et les élus doivent donner l'exemple, une élue propose d'utiliser la visière plutôt que le masque.

Aucune proposition de renforcement ou d'allègement des mesures n'étant formulée, Monsieur le Maire propose le statut quo et donc pas de vote.

3) Adoption des règles de fonctionnement du Conseil Citoyen et désignation de l'élu chargé des relations Commune-Conseil Citoyen :

Les démarches et les travaux visant à la mise en œuvre d'un Conseil Citoyen ont bien avancé. Les règles de fonctionnement du Conseil Citoyen de Saurat ont été établies par un groupe projet composé de Marie Pierre Van Cleef, Isabelle Riudavetz, Georges Lambelin et Jean Luc Rouan.

Ces règles ont été soumises aux élus avec la convocation, elles sont proposées pour adoption par le Conseil Municipal.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABST: 0

G.M 2

En complément, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Didier Leger comme élu municipal chargé des relations avec le Conseil Citoyen.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABST: 0

Il était prévu d'organiser très prochainement une réunion publique de lancement, le nouveau confinement remet en cause la procédure de lancement auprès des citoyens, le groupe réfléchit à un lancement dématérialisé ou à un outil adapté, voire à un décalage dans le temps.

A noter également qu'une quinzaine de personnes se sont déclarées intéressées à la Mairie, les candidatures seront transmises au bureau du Conseil Citoyen dès que possible.

4) Détermination du prix de la scolarité 2019-2020 :

Il s'agit d'évaluer le coût du fonctionnement de l'école par élève à partir des charges constatées entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020, pour déterminer le montant à facturer aux communes voisines pour chacun des élèves qu'elle scolarise à Saurat. Cette décision doit permettre d'établir les contributions à facturer pour l'année scolaire 2019/2020.

Ce coût s'élève à 1 299,51 euros par élève pour l'année scolaire et pour 61 élèves inscrits. Un tableau mis à la disposition des élus détaille et justifie ce calcul. Il est proposé d'adopter ce montant et d'autoriser Monsieur le Maire à facturer ce montant aux communes pour chaque élève scolarisé à Saurat et domiciliés dans une autre commune.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABST: 0

5) Création du groupe projet : « Reprise du projet de révision du PLU » :

Après avoir rappelé les principaux motifs du rejet du projet de révision du PLU (Schéma du réseau d'adduction d'eau potable, zone A et N), Monsieur le Maire indique que les travaux reprennent avec le bureau d'études ADRET et le SCoT Vallée de l'Ariège, il s'agit de faire le point des remarques ayant conduit au retrait du projet de révision et de préparer une nouvelle version du projet. L'objectif étant d'aboutir à une enquête publique au début de l'été 2021 et une adoption du projet à l'automne 2021.

Il conviendra donc de bien analyser et comprendre les motifs du rejet et convenir rapidement de l'orientation stratégique que l'on veut donner à ce nouveau projet de révision sachant que certaines orientations (réduction des surfaces constructibles par exemple) et certaines étapes (le PADD par exemple) ne peuvent plus être remises en cause.

Il est proposé de constituer un groupe de projet restreint pouvant être efficient rapidement comprenant :

Le Maire, le Premier Adjoint et trois Présidents de commissions : Environnement et patrimoine, Grands projets et Agriculture soit : Jean Bernard Rouzoul, Remi Patte, Emmanuelle Thomas, Patrick Morcrette et Jean Luc Rouan.

Angeline Roussel demande à faire partie de ce groupe projet, aucun autre candidat ne se déclare.

Emmanuelle Thomas ne souhaite pas participer à ce groupe, Pierre-Marie Girard la remplace au titre de Président de la Commission Environnement Patrimoine.

La création de ce groupe et les membres candidats sont mis en débat et proposés au vote.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABST: 0

6) Projet de conventionnement pour soins des animaux errants :

Un grand nombre de chats sans maître errent dans le village et dans les hameaux, parfois même des chiens. Les signalements sont fréquents en Mairie et plusieurs bénévoles qui les soignent et les nourrissent se désespèrent.

Il est proposé de rechercher des bénévoles et / ou des associations spécialisées pour soigner et nourrir ces animaux et si possible les stériliser. Il semble que la Commune ait en charge la mise en œuvre d'une fourrière et d'un programme de maîtrise des chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction. Il conviendrait donc, d'établir une convention entre la Commune et des associations spécialisées ou bien la SPA pour préciser ces organisations et les procédures adaptées, mais également pour prendre en charge les frais générés par et les stérilisations et éventuellement des soins et de la nourriture.

Les partenariats potentiels sont en cours de recherche et le coût prévisionnel de cette opération est en cours d'évaluation.

Un vote sera alors demandé pour autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mettre au point un conventionnement avec des partenaires compétents. Un adjoint sera désigné pour suivre ce projet avec Monsieur le Maire.

Il est proposé de reporter ce vote à un conseil ultérieur.

7) Décision d'opposition au transfert des pouvoirs de police du Maire :

Les Maires qui sont opposés au transfert des pouvoirs de police du Maire doivent se prononcer par arrêté. En Conseil Communautaire, l'ensemble des Maires a choisi de ne pas transférer ces compétences. Il vous sera demandé d'approuver cette décision pour la Commune de Saurat et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant).

Il semble que certains pouvoirs dans le domaine des déchets soient à vérifier pour préciser ces arrêtés d'opposition aux transferts.

Le vote est reporté à l'unanimité.

8) Demandes de subventions 2020 supplémentaires :

Dans le cadre de la relance de l'activité économique, les services de l'Etat nous proposent de revoir le plan de financement de deux opérations déjà subventionnées pour éventuellement réévaluer à la hausse leurs participations. Il s'agit de l'opération toiture du Presbytère de Prat Communal et de l'opération renforcement de voirie suite aux intempéries du 13 décembre 2019.

Concernant le presbytère de Prat Communal, c'est une subvention complémentaire de 6 892 € qui est demandée sachant que nous avions obtenu 5 500 € du département 09 et 8 270 € de la Région Occitanie.

Concernant les glissements de terrain après intempéries du 13 décembre 2019, c'est une subvention complémentaire de 13 000 € qui est demandée sachant que nous avions obtenu 7000 € du CD 09. La Région avait rejeté notre demande, l'Etat ne s'était pas engagé dans un premier temps.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander ces nouvelles subventions.

Vote concernant le presbytère de Prat Communal :

POUR: 14 CONTRE: 0 ABST: 0

Vote concernant les glissements de terrain après les intempéries du 13 décembre 2019 :

POUR: 14 CONTRE: 0 ABST: 0

9) Validation du choix du contrat de prêt relais ou de ligne de trésorerie :

La commission finances s'est réunie mardi 3 novembre 2020 après midi. Elle a examiné les offres reçues et les conseils des organismes de prêt. L'offre la plus intéressante en termes de coût semble être une offre de ligne de trésorerie proposée par le Crédit Mutuel. Mais plusieurs organismes nous recommandent la formule prêt relais plutôt que ligne de trésorerie. La banque des territoires et la Caisse d'Epargne n'ont pas répondu à notre consultation

Après analyse, nous avons décidé de demander une avance de trésorerie de 75 000€ sous forme d'un prêt relais sur deux ans. A noter que nous justifions 79 000€ de subventions attendues. Nous avons reformulé cette demande à La Banque Postale, au Crédit Mutuel et au Crédit Agricole, après analyse de leurs nouvelles propositions, il apparait que :

La banque postale propose un prêt relais pour un montant de 65 270 € sur trois ans au taux de 0,570%.

Le Crédit Mutuel propose une ligne de trésorerie de 75 000 € sur un an avec un taux d'intérêt euribor 3MM + 0,65% soit actuellement euribor 3 MM étant négatif le taux serait égal à 0,65 %

Il vous est proposé de choisir le prêt relais proposé par la Banque Postale et valider l'offre ainsi retenue et d'autoriser Monsieur le Maire à contracter ce crédit.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABST: 0

10) Décision modificative N°1:

Pour pouvoir régulariser les écritures comptables relatives au Fond de Péréquation Inter Communal (FPIC) qui se composent d'une dépense et d'une recette, nous devons :

G.M.

- Augmenter le compte N° 739223 en dépenses de 478 € pour pouvoir payer le montant demandé 9 478 € alors que nous avions prévu 9 000 €sur ce compte.
- Augmenter le compte N° 73223 en recettes de 478 € pour équilibrer, en réalité nous attendons + 1 134 € de FPIC notifié sur ce compte.

POUR: 14

CONTRE: 0

ABST:0

11) Désignation des élus membres du CA de l'Association « Saurat : patrimoine millénaire, village-rue et ses écarts » :

Les Statuts de cette association prévoient que trois élus communaux siègent au Conseil d'Administration de cette association parce qu'elle est susceptible de recevoir des subventions qui transiteront obligatoirement par la Commune, de plus elle peut être amenée à intervenir sous convention sur le patrimoine Communal. Il est proposé en accord avec le Président de l'association :

• Emmanuelle Thomas, Jean Bernard Rouzoul et Jean Marc Andrieux.

Rappel : Saurat: patrimoine millénaire, village-rue et ses écarts Siège de l'association : 196 Rue Albert Sans 09400 Saurat

Date de création : 19/11/2016

• RNA : W091002194

• Type : Environnement et patrimoine

• Objet de l'association : contribuer à la protection et à la mise en valeur du patrimoine de Saurat à travers des projets et réalisations appropriés dans un esprit de solidarité et de convivialité

POUR: 14

CONTRE: 0

ABST: 0

12) Convention de mandat de Maîtrise d'Œuvre voirie avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon :

Il s'agit de désigner Monsieur le Maire comme correspondant de cette opération auprès de la Communauté de Communes et de l'autoriser à signer la convention pour le mandat 2021.

POUR: 14

CONTRE: 0

ABST:0

13) Reprise de la délibération N°2020-61 portant sur la création d'emploi d'agent de maitrise

Il s'agit de reformuler la délibération suite aux recommandations du Centre de Gestion. Rien n'est modifié dans la décision prise.

POUR: 13

CONTRE: 1

ABST:0

QUESTIONS DIVERSES:

Mesures sanitaires COVID 19

Voir point deux de l'ordre du jour, rappel des mesures déclinées et affichées à Saurat . Distribution de masques aux élèves et aux citoyens. Masques fournis par la Com-Com.

G.M.

Point sur la rentrée scolaire à l'école communale le 2 Novembre :

Nous avons préparé la rentrée de Toussaint avec la Directrice de l'école à partir des directives qu'elle reçoit de l'éducation nationale et d'un nouveau protocole sanitaire. Nettoyage et désinfection selon directives. Restauration : prix et conditions d'utilisation identiques à la rentrée de septembre 2020 adaptées aux locaux.

La vente des tickets de cantine a été relocalisée à la mairie le jeudi matin de 8h à 9h30. A noter que des parents d'élèves (une dizaine) retirent les enfants de la cantine pour les libérer quelques heures du port du masque.

Le 2 novembre, un hommage a été rendu à Samuel Paty, organisé par les enseignantes, il s'est déroulé dans la cour de l'école à 11h en présence du maire et d'un adjoint.

Les solidarités:

Les plateformes mises en œuvre au printemps dernier sont à retravailler pour préparer l'hiver et d'éventuelles nouvelles vagues COVID. La plateforme « solidarités services » initiale sera améliorée, elle sera complétée par une bourse d'échanges (vêtements, mobilier, outillages, etc) et par le déploiement du réseau « MONALISA » essentiellement axé sur les visites aux personnes isolées.

Infos sur l'affaire « Antenne FREE »:

Nous sommes en contentieux avec FREE qui avait déposé une déclaration préalable de travaux pour un projet d'installation d'une antenne de 36 m à Caillardé, lieudit Campot.

Nous avions pris un premier arrêté d'opposition à cette DP.

FREE a lancé un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif contre cet arrêté ainsi qu'un référé pour suspension de la décision.

Le juge des référés nous a entre autres, ordonné de revoir notre décision d'arrêté d'opposition.

- Un nouvel arrêté d'opposition à la même DP a été pris par le maire faisant ainsi suite à l'ordonnance du juge des référés dans les délais impartis.
- Nous avons choisi un nouvel avocat pour la procédure en annulation cet avocat instruit pour nous la procédure de recours en annulation il a fait part au Président du TA de Toulouse de notre intention d'entrer en conciliation.
- A ce jour nous n'avons pas d'autre nouvelle.

Point sur l'organisation et le management des services municipaux :

Il s'agit de poursuivre les projets de réorganisation et de recomposition des équipes municipales. Des entretiens, la rédaction de notes de services et d'un projet de règlement sont en cours de mise au point. Une offre d'emploi a été publiée, à ce jour il y a quinze candidatures. Une réunion du bureau municipal s'est tenue mardi 3 novembre à 17h30 sur ces sujets.

Une réunion aux ateliers est prévue le 13 novembre au matin, plusieurs points de management seront précisés et des demandes d'explications sur des incidents ou malversations seront adressées aux agents.

La sélection d'un candidat pour le poste vacant d'agent de maitrise sera réalisée dans les prochaines semaines. Sa nomination sera accompagnée d'une reformulation des méthodes, des procédures, des fiches de poste et d'un projet de règlement intérieur.

Il sera recherché une adaptation de l'organisation du secrétariat pour tenir compte du télétravail et du service au public en période d'urgence sanitaire. De même l'organisation et le fonctionnement des services municipaux de l'école sont à vigiler en fonction des évolutions des différents protocoles. (Education Nationale, Vigipirate et Covid).

Point sur l'instruction du projet d'installation d'un abri bus :

Suite à la demande de parents d'élèves du collège et du lycée, un dossier pour construire un abri bus cours à hauteur du carrefour Encaouladé et RD 618 dans la zone du Pradal est en cours d'instruction.

La Région, autorité organisatrice des mobilités (dont transports scolaires) nous a autorisé à créer un point de ramassage avec abri dans la zone (PR approximatif 77, 2).

Nous avons demandé à un Maitre d'œuvre de nous faire une proposition d'installation dans le respect des règles de l'art et surtout des règles de sécurité.

Dès que nous aurons ses propositions nous organiserons une information des riverains et des utilisateurs.

Point grands chantiers en cours d'achèvement et de règlement :

Les travaux à l'église de Saurat sont quasiment achevés, toiture, capteurs solaires évacuation des déblais, horloge, électricité, chauffage au gaz. Il reste quelques descentes d'eau pluviale et la gaine d'alimentation des capteurs solaires à fixer. Cout estimé à 270 000 € réglés en 2020.

Le programme voirie 2020 sous MOE Com-Com est achevé cela consistait aux travaux de réfection de chaussée sur la route du Souleilhan. Cout total : 107 785 € engagés en 2020.

G.M 6

Lancement des réflexions sur les grands projets d'équipement à programmer sur le long terme et préparation du programme d'investissement 2021 :

Il s'agira de réfléchir à un programme pluriannuel de grands aménagements comme par exemple la Rue Albert Sans et les ruisseaux, les places, la RD 618 dans le village et dans la commune, les commerces, quels aménagements au col de port, quels réseaux etc.

De ce programme pluriannuel il conviendra de formaliser les opérations à programmer en 2021 pour mettre au point les financements et les demandes de subventions sachant que de nombreuses subventions doivent être demandées en novembre et décembre de A-1 (DETR, DSIL, FDAL, etc).

Questions diverses des conseillers.

Point sur la situation financière (suivi du budget):

Au 3 novembre nous avons mandaté pour 916 858,28 euros en dépenses. (Fonctionnement et investissement). A la même date les recettes perçues s'élèvent à 760 790,94 euros.

Pour rappel le budget primitif 2020 total s'élevait à 1 541 241,94 € équilibré en dépenses et en recettes.

Demande d'infos sur le programme déploiement de la fibre :

Il sera proposé aux élus des réunions d'information sur les réseaux télécommunication 3G, 4G, 5G, fibre. C'est Jean Pierre Tual qui se propose pour nous former à ces technologies, nous ferons un point du programme départemental de déploiement de la fibre à cette occasion.

Jean Pierre propose dans un second temps que l'on organise des réunions d'information du public sur ces thèmes.

Demande de place pour un commerçant ambulant :

Nous sommes régulièrement sollicités par des commerçants locaux ou de passage pour des demandes de places pour exercer leur activité sur la place de la Rende ou ailleurs sur la Commune. Ces derniers temps c'est Alberto Gonzales qui débute une activité de restauration rapide sur place et à emporter qui demande un emplacement pour les dimanches matin.

Parfois ce sont des commerçants ambulants ou des spectacles, certains demandent un raccordement électrique ou de l'eau voire une installation particulière.

Certains commerçants participent déjà financièrement.

Il vous est demandé de réfléchir à des règles d'autorisation de place et certainement à un prix de vente de ces places. Il est proposé que la commission finance et vie locale étudie ces règles et éventuellement les tarifs correspondants.

La séance du conseil municipal est close à 23h05.

Le secrétaire de séance